

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Mai 2017 : les ventes de poids lourds sont très dynamiques

En mai 2017, 11 844 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 5,2 % par rapport à mai 2016. Il s'agit de la seizième augmentation au cours des dix-neuf derniers mois. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs ont augmenté de 3,4 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 10,4 %, ont représenté 60 % des immatriculations du mois de mai. Pour la première fois depuis un an, les acquisitions réalisées par les ménages se sont accrues de plus de 8 %. À l'exception des modèles électriques en recul pour le troisième mois de suite, les motorisations gazole, essence et hybrides ont participé à la croissance des ventes.

Les immatriculations des autres segments de véhicules ont également été bien orientées. En dehors du machinisme agricole, les ventes des autres catégories de véhicules lourds ont connu des croissances à deux chiffres par rapport à mai 2016.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Mai 2017

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 769	1 393	454	1 161	1 325	7 102
Cyclomoteur	152	104	31	107	132	526
Motocycle	232	115	46	123	115	631
Voiturette	23	20	5	12	14	74
Remorque légère et caravane	172	104	40	75	98	489
VASP léger	308	165	48	120	129	770
Autobus et autocar	15	3	-	-	1	19
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	547	249	78	153	221	1 248
Camion	35	25	5	17	26	108
Tracteur routier	71	52	27	16	41	207
Semi-remorque	28	22	28	22	40	140
Remorque lourde	-	4	2	-	7	13
VASP lourd	14	3	2	3	5	27
Tracteur agricole	65	68	48	24	62	267
Engin agricole (autre que tracteur)	45	65	33	18	62	223
Ensemble	4 476	2 392	847	1 851	2 278	11 844

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

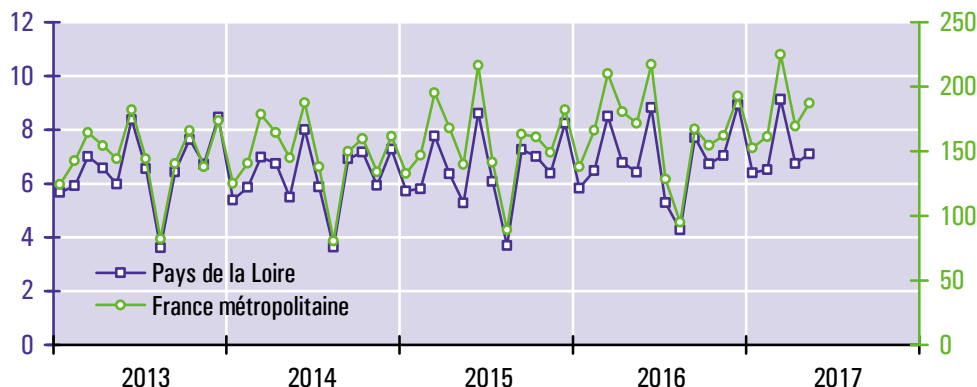
En mai 2017, 7 102 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 10,4 % par rapport à mai 2016, légèrement supérieure à celle observée en France métropolitaine (+ 9,2 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont progressé de 4,2 % dans la région et de 2,2 % dans l'Hexagone.

À l'instar des mois précédents, le marché a été soutenu par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont augmenté de 13,9 % par rapport à mai 2016. Les acquisitions d'automobiles par les personnes physiques ont été moins dynamiques (+ 8,1 %). Il s'agit toutefois de la plus forte progression des douze derniers mois

En mai, la bonne tenue du marché automobile ligérien a profité aux motorisations gazole (+ 6 %), essence (+ 14 %) et hybrides (+ 45 %). Les immatriculations de voitures électriques ont en revanche baissé pour le troisième mois consécutif (- 20 % en mai, après - 26 % en avril et - 7 % en mars).

Le recul tient à deux phénomènes. D'une part, au printemps, deux rappels techniques ont retardé la livraison de la Renault Zoé, qui représente les deux tiers des ventes hexagonales de modèles électriques. D'autre part, le marché français de la mobilité propre est actuellement dans l'attente de la commercialisation en fin d'année 2017 de la Tesla Model 3 et de l'Opel Ampera-e. Ces deux modèles sont appelés à bouleverser le segment du véhicule électrique.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

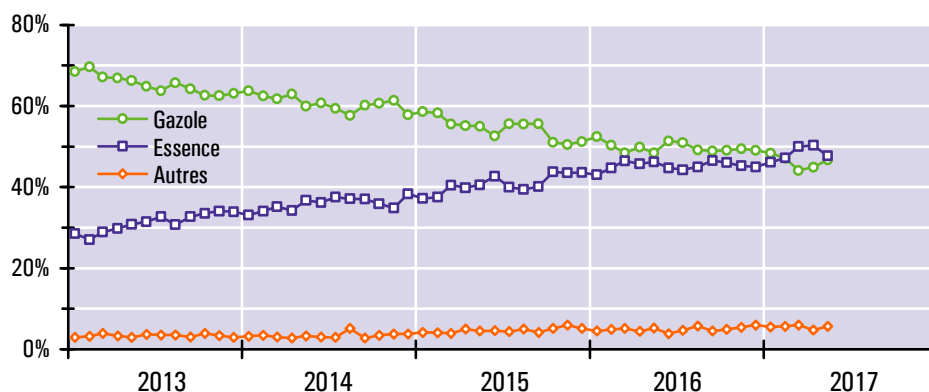
	Mai 2017			Juin 2016 à mai 2017		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 769	39 %	+ 12 %	31 581	37 %	+ 3 %
Maine-et-Loire (49)	1 393	20 %	+ 19 %	16 469	19 %	+ 8 %
Mayenne (53)	454	6 %	- 7 %	6 158	7 %	+ 3 %
Sarthe (72)	1 161	16 %	+ 11 %	13 651	16 %	+ 5 %
Vendée (85)	1 325	19 %	+ 5 %	16 855	20 %	+ 3 %
Gazole	3 316	47 %	+ 6 %	40 810	48 %	- 3 %
Essence	3 387	48 %	+ 14 %	39 499	47 %	+ 12 %
Hybride	281	4,0 %	+ 45 %	2 977	3,5 %	+ 12 %
Électricité	115	1,6 %	- 20 %	1 387	1,6 %	+ 8 %
Autres motorisations	3	0,0 %	+ 50 %	41	0,0 %	+ 41 %
Personnes morales	2 916	41 %	+ 14 %	35 989	42 %	+ 12 %
Personnes physiques	4 186	59 %	+ 8 %	48 725	58 %	- 1 %
Ensemble	7 102	100 %	+ 10 %	84 714	100 %	+ 4 %

¹ Évolution entre les immatriculations de mai 2017 et celles de mai 2016

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

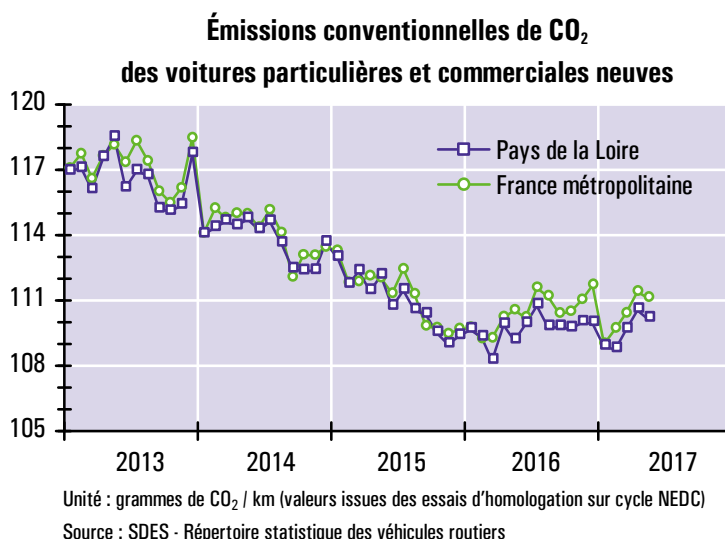
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en mai 2017 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 110,1 grammes par kilomètre, soit une augmentation de 0,9 % par rapport à mai 2016. Ces émissions de CO₂, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

La hausse des émissions moyennes observée depuis le début de l'année est un effet de l'engouement des ménages (et dans une moindre mesure des entreprises) à l'égard des voitures essence. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet plus de CO₂ qu'un véhicule gazole.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

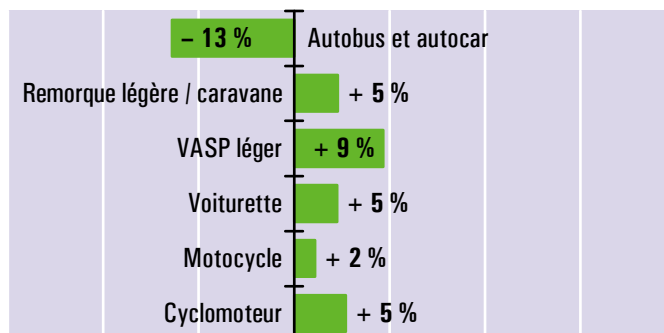
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) et les VASP légers (camping-cars et fourgonnettes issus de la transformation de voitures) ont représenté respectivement 46 % et 31 % des immatriculations de mai. En cumul annuel, le segment des autobus et des autocars demeure en retrait mais ses ventes sont en croissance depuis quatre mois.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises, qui avaient connu un coup d'arrêt en avril, ont augmenté de 5,7 % par rapport à mai 2016. Sur douze mois, la hausse est de 3,8 %. Le rebond de mai a surtout concerné les ventes de véhicules lourds dont chacun des quatre segments a progressé d'au moins 15 %. La hausse des immatriculations de camionnettes a été beaucoup plus faible (+ 2 %).

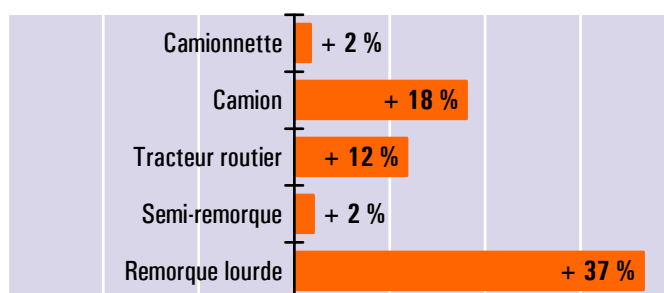
Sur le segment des véhicules spéciaux, le sursaut des ventes de VASP lourds (+ 17 % en mai après - 34 % en avril) a contrasté avec la poursuite de la baisse des immatriculations d'engins agricoles. Sur fond de guerre des prix, de crises sanitaires et d'aléas climatiques, l'agroéquipement souffre des difficultés de trésorerie rencontrées par les exploitants de la plupart des marchés agricoles.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

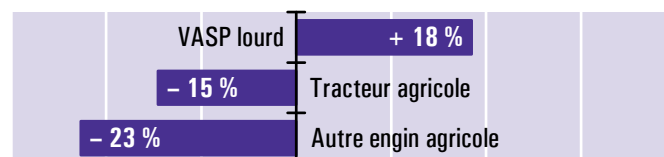
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (juin 2016 à mai 2017) et celles des mêmes mois un an auparavant (juin 2015 à mai 2016)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).